

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES

ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mmes PICHAUREAU, FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE),

Absent : M. ARENAS

Secrétaire de séance : Mme DARSAUT

23 – 126 - VENTE 44 RUE ARISTIDE BRIAND - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapport présenté par Madame LEMBEZAT, maire-adjoint :

La Ville d'Orthez/Sainte-Suzanne est propriétaire d'un bâtiment situé 44 rue Aristide Briand, cadastré section AD n°599. Ce bâtiment a été occupé précédemment par l'Office du commerce et de l'artisanat.

L'ensemble proposé à la vente est la bâtisse située sur la parcelle cadastrée section AD n° 599 d'une contenance cadastrale de 90 m², tel que présenté sur le plan ci-annexé. Le bâtiment se compose d'un rez-de-chaussée et d'une cave. Le rez-de chaussée est un local commercial d'une surface de 72 m² environs, accessible depuis la rue Aristide Briand, et la cave d'une surface de 70 m² environ est accessible par une porte extérieure à l'arrière du bâtiment. Il n'y a pas de terrain.

Le service du Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques, dans son avis en date du 2 septembre 2022, a estimé la valeur vénale du bien à 105 000 €.

La SCI HESTIA & DEMETER, représentée par Madame Bérangère LAIRIE et Monsieur Olivier METAYER, s'est positionnée par courrier en date du 7 août 2023 pour acheter cet ensemble pour un montant de 105 000 €, afin que Madame LAIRIE y installe son activité de traiteur.

Vu l'avis du service de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 2 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à vendre à la SCI HESTIA & DEMETER, représentée par Madame Bérangère LAIRIE et Monsieur Olivier METAYER, l'ensemble susvisé dans la présente délibération d'une superficie cadastrale de 90 m² pour un montant de 105 000 € (hors frais de notaire),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,
- de préciser que tous les frais relatifs à l'opération de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 novembre 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

